

## **UNIVERSITES : LA LOI PERMET D'ORGANISER UN ACCOMPAGNEMENT VERS LA REUSSITE POUR L'ENSEMBLE DES ETUDIANTS**

Les universités françaises doivent aujourd'hui faire face à un double défi : d'une part la nécessité de l'accueil d'un nombre toujours plus important d'étudiants, et d'autre part l'accompagnement de ces mêmes étudiants vers la réussite. Cette massification de l'enseignement supérieur doit ainsi s'accompagner d'une individualisation de plus en plus indispensable des parcours en considération de la pluralité des profils des nouveaux étudiants.

Dans un certain nombre d'universités, des personnels et des étudiants sont actuellement mobilisés contre la loi ORE. Leur principale source d'inquiétude est fondée sur la liberté d'accès aux études supérieures pour tous les lycéens titulaires du baccalauréat. Nos universités souscrivent à cette aspiration légitime, car le service public de l'ESR doit être totalement concentré sur cette mission cardinale : mettre les étudiants au cœur de son action afin de les faire réussir.

Cependant, un constat s'est largement imposé. Le système en place jusqu'à présent, parce qu'il est peu efficace, injuste et inéquitable, ne remplit pas cette fonction. Peu efficace au regard du taux national de succès en licence en 3 ans (28.7% des néo-bacheliers), injuste quand le tirage au sort est nécessaire, et inéquitable quand ce système ne permet pas aux plus démunis de réussir.

Se contenter de constater une situation qui n'évolue pas depuis des années s'apparente, qu'on le veuille ou non, à une vraie sélection qui a l'hypocrisie de ne pas dire son nom. Un tel système qui conduit deux étudiants sur trois à l'échec devrait-il être maintenu ? L'échec n'est pas une fatalité, premièrement parce qu'il s'explique, et deuxièmement parce qu'il peut être surmonté.

En effet, l'échec des étudiants repose essentiellement sur un triple déficit i) d'orientation (quels buts sont poursuivis ? comment sont-ils investis/valorisés ?), ii) de compétences ou de maîtrise des outils nécessaires au travail universitaire (c'est à la fois ponctuel : prendre des notes, organiser des arguments, maîtriser l'orthographe, mais aussi stratégique : penser un emploi du temps, anticiper les échéances, etc.) et iii) de contrôle de sa capacité à conduire le projet (notamment par la prise de conscience d'éventuels manques).

C'est ce diagnostic qui guide depuis une dizaine d'années nos universités, qui ont développé avec succès, sur le mode expérimental et sur la base du volontariat, des stratégies autour de quatre mots-clés essentiels : information, orientation, accueil, accompagnement.

Une information auprès des lycéens pour permettre une orientation éclairée, un accueil parfois individualisé à l'arrivée dans le monde de l'université, qui peut se révéler déroutant, et un accompagnement des publics les plus en difficulté (tutorats en tout genre, tests de positionnement, groupes de niveaux, mises à niveaux, passerelles entre différentes formations, etc.).

Jusqu'à présent, ces différents dispositifs ont été déployés sans une reconnaissance institutionnelle de leur efficacité par notre tutelle, hors les appels à projets comme les « initiatives d'excellence en matière de formations innovantes » (IDEFI) ou « nouveaux cursus universitaires » (NCU). Mais ces appels financent des expérimentations, et non une vision nationale et généralisée des évolutions attendues.

La loi ORE, qui s'inscrit dans ces expériences et leur volonté de faire réussir les étudiants, reconnaît enfin les principales valeurs qui sont les nôtres depuis des années : accueil du plus grand nombre, réussite et ascenseur social.

En quoi, dans ce cadre, la loi ORE et le dispositif Parcoursup sont-ils une solution possible ? Que proposent-ils ?

Tout d'abord, de fait, le tirage au sort est supprimé dans les filières non sélectives mais contingentées.

Par ailleurs, cette procédure permet au futur étudiant de faire le point sur ses envies et ses aspirations pour les études et son devenir professionnel, et elle suppose une réflexion sur la cohérence d'un parcours au regard des acquis. Elle permet aussi aux équipes pédagogiques de mieux formaliser les attendus, et de faire le point sur l'écart entre les compétences acquises et nécessaires, et ainsi d'expliquer à l'étudiant les dispositifs pensés pour remédier aux éventuels manques. Ce n'est en rien une sélection ; il s'agit bien différemment de l'organisation d'un accompagnement vers la réussite pour l'ensemble des lycéens qui auront fait le choix de l'université.

Toutefois, cet ambitieux travail d'information, d'orientation active, d'accueil et d'accompagnement ne peut se concevoir et réussir dans la durée sans un engagement fort de l'Etat. Nos universités sont prêtes à le porter. Il est indéniable que des moyens nouveaux sont demandés à la nation, à l'image de l'effort qui a été consenti lorsqu'il s'est agi d'accueillir plus de lycéens dans le secondaire. Il s'impose de déployer des moyens humains (enseignement, ingénierie de formation, soutien pour les étudiants, etc.) et financiers (réorganisation et suivi des parcours, bourses, etc.) pour accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs dans cette mission. Mais le montant de ces moyens sera toujours bien inférieur au coût social que génère l'échec.

Remettre en cause une loi qui place au cœur du dispositif de formation universitaire la réussite des étudiants, dans toute leur diversité, ce serait à la fois nier la réalité vécue et continuer de sacrifier une partie de la jeunesse qui nous fait confiance.

Mettre en œuvre cette loi sans moyens nouveaux à la hauteur des enjeux et inscrits dans une perspective pluriannuelle, ce serait la condamner à l'échec.

*Joël Alexandre, président de l'Université de Rouen Normandie*

*David Alis, président de l'Université de Rennes 1*

*Mohamed Amara, président de l'Université de Pau*

*Abdelhakim Artiba, président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis*

*Jean-Pierre Astruc, président de l'Université Paris 13*

*Philippe Augé, président de l'Université de Montpellier*

*Jacques Bahi, président de l'Université Franche-Comté*

*Jean-François Balaudé, président de l'Université Paris Nanterre*

*Yvon Berland, président d'Aix-Marseille Université*

*Fabienne Blaise, vice-présidente de la CPU*

*Alain Bonnin, président de l'Université de Bourgogne*

*Khaled Bouabdallah, vice-président de la CPU, président de l'Université de Lyon*

*Eric Boutin, président de l'Université de Toulon*

*Ary Bruand, président de l'Université d'Orléans*

*Alain Bui, président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en Yvelines*

*Jean-Christophe Camart, président de l'Université de Lille*

*Patrick Calposini, président de l'Université de la Polynésie Française*

*Alain Célérier, président de l'Université de Limoges*

*Nicolas Chaillet, président de l'Université Bourgogne Franche-Comté*

*Jacques Comby, président de l'Université Jean Moulin Lyon 3*

*Michèle Cottier, présidente de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne*

*Frédéric Dardel, président de l'Université Paris Descartes*

*Jean-Luc Delpeuch, Président d'HESAM Université*

*Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg*

*Pierre Denise, président de l'Université de Caen*

*Lise Dumasy, président de la Communauté université Grenoble Alpes*

*Philippe Ellerkamp, président de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse*

*Frédéric Fleury, président de l'Université Claude Bernard Lyon 1*

*Alain Fuchs, président de l'Université Paris Sciences et Lettres*

*Matthieu Gallou, président de l'Université de Bretagne Occidentale*

*Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'Université de Haute-Alsace*

*Guillaume Gellé, président de l'Université de Reims*

*François Germinet, président de l'Université de Cergy*

*Gilles Halbout, président de la COMUE Languedoc-Roussillon Universités*

*François Houllier, président de l'Université Sorbonne Paris Cité*

*Eustase Janky, président de l'Université des Antilles*

*Pierre Koch, président de l'Université de technologie de Troyes*

*Olivier Laboux, président de l'Université de Nantes*

*Gaël Lagadec, président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie*

*Patrick Lévy, président de l'Université Grenoble Alpes*

*Fabrice Lorente, président de l'Université de Perpignan*

*Pasquale Mammone, Université d'Artois*

*Corinne Mascala, présidente Toulouse 1 Capitole*

*Frédéric Miranville, président de l'Université de la Réunion*

*Ghislain Montavon, Directeur de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard*

*Pierre Mutzenhardt, président de l'Université de Lorraine*

*Jean-Marc Ogier, président de l'Université de la Rochelle*

*Pascal Olivard, président de l'Université Bretagne Loire*

*Jean Peeters, président de l'Université Bretagne Sud*

*Brigitte Pradin, directrice de l'Institut National Universitaire Champollion*

*Antoine Primerose, président de l'Université de Guyane*

*Philippe Raimbault, président de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées*

*Pascal Reghem, président de l'Université du Havre*

*Sylvie Retailleau, présidente de l'Université Paris-sud*

*Christian Robledo, président de l'Université d'Angers*

*Gilles Roussel, président de la CPU, président de l'Université de Paris-Est Marne-La-Vallée*

*Emmanuel Roux, président de l'Université de Nîmes*

*Hassane Sadok, président de l'Université du Littoral – Côte d'Opale*

*Aurélien Siri, directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte*

*Philippe Tchamitchian, président Université Paris-Est*

*Manuel Tunon de Lara, président de l'Université de Bordeaux*

*Emmanuel Tric, président de l'Université de Nice Sophia Antipolis*

*Denis Varaschin, président de l'Université Savoie Mont-Blanc*

*Philippe Vendrix, président de l'Université de Tours*

*Jean-Pierre Vinel, président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier*